

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18714 - 73ÈME ANNÉE

Gilles Leperlier et Nicole Virapinmodely présentent leur programme

Priorité à l'emploi des Réunionnais à La Réunion



Nicole Virapinmodely, Gilles Leperlier et Maurice Gironcel.

« Croire en La Réunion, c'est croire en nos compétences, nos richesses », résume le candidat soutenu par le Parti communiste réunionnais dans la 6e circonscription. Gilles Leperlier a présenté hier un programme où le respect du droit à l'emploi des Réunionnais à La Réunion tient une place importante. C'était à l'occasion d'une conférence de presse tenue à sa permanence de Cambuston en présence de militants dont Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR, et Johnny Lagrange Backary, membre du secrétariat.

« Nous sommes sur le terrain à fond la caisse, nous ne lâchons rien. L'objectif est de qualifier Gilles Leperlier et Nicole Virapinmodely pour le second tour », c'est en ces termes que Maurice Gironcel décrit la campagne en train de se dérouler dans la 6e circonscription, qui regroupe les quartiers du Chaudron et de la Bretagne à Saint-Denis, les communes de Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, ainsi que le quartier de Cambuston à Saint-André. « 40.000 exemplaires du programme seront distribués dans la circonscription. À ce jour se sont tenues des dizaines de réunions, de porte à porte. La candidature très

bien accueillie », indique le secrétaire général du PCR, « le programme de Gilles Leperlier rejoint celui du PCR ». Maurice Gironcel note que la problématique de priorité à l'embauche des Réunionnais reçoit l'adhésion « de l'immense majorité » et « ne peut laisser personne indifférent ».

Gilles Leperlier mettra tout en œuvre pour une proposition de loi pour aller dans ce sens, cela se fait déjà « en Auvergne, en Corse, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie ».

Pour des propositions sociales

Nicole Virapinodely, suppléante de Gilles Leperlier, revient sur les motivations de sa candidature. Aide soignante, elle est confrontée à la situation difficile de familles réunionnaises, à des personnes démunies en manque de solution. Elle veut donc faire avancer la cause de la création d'emplois dans un grand service d'aide à la personne. Elle s'engage également dans le combat contre la pauvreté des personnes âgées, avec la proposition de relever les retraites au-dessus du seuil de pauvreté. Elle souhaite le développement des espaces de santé et d'accueil permanent pour les personnes handicapées par des maladies. Elle se prononce aussi pour le relèvement du plafond de la CMU. Hausse du plafond de 25 % des logements sociaux dans le parc immobilier

Les écoles primaires se terminent trop tôt, indique-t-elle, d'où la volonté de revenir à la semaine de 4 jours. Nicole Virapinodely veut défendre des propositions sociales, pour une politique qui prend en compte les difficultés.

Gilles Leperlier décline un programme dont le point fort est la priorité à l'emploi des Réunionnais. Il est pour un moratoire dans la fonction publique pendant 15 ans, pour réserver les postes aux personnes qui ont eu le concours à La Réunion et ceux qui attendent de revenir. Dans cette perspective, il souligne l'importance de critères gradués et bonifiés dans les CIMM afin que les Réunionnais aient des points supplémentaires (1000 ou 2000 points) pour une priorité sur les mutations.

Un seul service public de l'emploi

Il compte regrouper tous les acteurs de l'emploi dans un seul service public de l'emploi et de l'insertion. Les employeurs devront déposer leurs offres d'emploi dans ce service. Cela garantira l'égalité des chances face aux offres d'emploi.

Ces mesures ne demanderont pas un budget supplémentaire, uniquement le courage politique de mettre en place des lois.

Il est également pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur un horizon d'au moins 10 ans, afin d'adapter les formations. Par exemple, 45.000 personnes âgées auront besoin d'accompagnement, « mettons en place tout de suite formations et infrastructures ».

Il propose une allocation autonomie de 900 euros pour les jeunes en formation quel que soit le revenu des parents. Cette mesure est financée par le rassemblement de toutes les aides qui existent et leur redistribution à toutes les personnes concernées.

Contre la loi travail, ce sera la mobilisation à l'Assemblée et dans la rue, affirme le candidat soutenu par le PCR.

Gilles Leperlier apporte son soutien total à la filière canne-sucre. Il demande de réunir d'urgence une conférence pour faire toute la transparence et voir qui gagne quoi. 18.000 emplois directs et indirects sont en jeu et « c'est le pivot de l'agriculture réunionnais et le pivot de la diversification pour tendre vers l'autosuffisance alimentaire ».

Soutien à la filière canne-sucre

Le candidat souhaite valoriser des plantes médicinales afin de créer des emplois en s'appuyant sur la reconnaissance de 19 plantes dans la pharmacopée française.

Il se battra pour la revalorisation des retraites agricoles à hauteur du SMIC, afin de garantir un pouvoir d'achat et de favoriser les reprises d'exploitation.

Au sujet du pouvoir d'achat, l'État ne peut pas définir un seuil de pauvreté et attribuer des revenus en dessous. « La prime COSPAR de 150 euros doit être remise en place, car

la situation est plus grave qu'en 2009 ». Gilles Leperlier demande que les bénéficiaires du RSI soient transférés vers le régime général, car l'employeur ne doit pas avoir une couverture inférieure à celle du salarié.

Pour répondre à l'urgence sociale, il souhaite la création de deux grands services d'intérêt public dans l'aide à la personne avec des emplois durables.

Il fixe comme objectif l'autonomie énergétique, à l'image de ce qui s'est fait à Sainte-Suzanne, « c'est possible à La Réunion à condition de mettre le cadre nécessaire ».

Le programme propose de « continuer les efforts pour enseigner l'histoire de La Réunion à l'école, apprendre le créole, défendre notre identité et culture, de faire du 1er octobre la journée célébrée du maloya dans les écoles et les administrations. Il est favorable à la suppression de la réforme des rythmes scolaires qui a créé des inégalités, donc pour la semaine de 4 jours.

«Une personne, un mandat, une indemnité»

Concernant la moralisation de la vie politique : « une personne, un mandat, une indemnité », souligne Gilles Leperlier qui est pour la fin de l'immunité parlementaire et pour obliger les parlementaires à produire un bilan annuel de tous les travaux et de le distribuer à la population. La réserve parlementaire sera gérée dans la transparence, en mettant en place un comité chargé de cet argent public.

Gilles Leperlier se prononce pour la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution car « les lois doivent pouvoir s'adapter à la situation de La Réunion ». Ceci permettra de construire « un projet réunionnais pour les Réunionnais ».

Sur le terrain, Gilles Leperlier souligne une adhésion de la population aux idées du PCR et à ce qu'elles représentent. « L'objectif est d'avoir des députés réunionnais qui défendent cela, et on se rappelle du travail des députés du PCR pour La Réunion ».

M.M.

Edito

Accord de Paris : dynamique brisée ?

A 18 heures, heure de Washington, Donald Trump doit donner sa position au sujet de l'Accord de Paris. Lors de sa campagne électorale, le président des États-Unis n'avait pas fait mystère de sa volonté de remettre en cause la ratification de cet accord par son pays. Lors du sommet du G7, il a pu constater que les autres membres de cette instance étaient motivés pour appliquer ce traité international.

Signé en décembre 2015, l'Accord de Paris marque une prise de conscience internationale. La lutte contre le changement climatique est devenue une priorité mondiale. Pour que ce traité entre en vigueur, il fallait qu'il soit ratifié par plus de 55 % des États membres de la Convention des Nations unies sur le changement climatique, représentant plus de 55 % des émissions de gaz à effet de serre. Cela implique l'adhésion des principaux pollueurs du monde au premier rang desquels se trouvent les États-Unis qui avaient refusé de ratifier le Protocole de Kyoto.

Juste avant le début du sommet du G20 en Chine en novembre 2016, la Chine avait fait le geste décisif en ratifiant l'Accord de Paris. Cela a entraîné une décision analogue des États-Unis, puis de l'Union européenne et de l'Inde. L'Accord de Paris est donc entré en vigueur, et il peut désormais être opposable à toute décision d'une institution publique comme un État ou une collectivité.

Dans l'état actuel, l'Accord de Paris prévoit qu'un État signataire puisse le dénoncer, mais sa

sortie ne peut pas intervenir avant 2020. C'est ce qui dit le droit, mais dans les faits le gouvernement des États-Unis peut très bien ne pas le respecter et mettre en œuvre dès maintenant une politique soutenant le développement de l'utilisation du charbon et du pétrole. Car les gouvernements qui se succèdent à Washington ont à maintes fois montré leur volonté de ne pas respecter le droit international pour faire prévaloir des intérêts particuliers.

La sortie de Washington de l'Accord de Paris sera un mauvais signal, susceptible de briser une dynamique comme l'a récemment indiqué Jean Jouzel, ancien directeur de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) sous la présidence de Paul Vergès. Ce sera également une décision qui concernera La Réunion, car les pollutions d'aujourd'hui préparent les catastrophes de demain. En tant qu'île tropicale, La Réunion est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. Cela se traduit notamment par la sécheresse et le risque accru du passage d'un cyclone tropical très intense.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR

« La seule voix du PCR, c'est la candidature de Gilles Leperlier »

Maurice Gironcel a rappelé que dans la 6e circonscription, le Parti communiste réunionnais soutient une seule candidature, celle de Gilles Leperlier et de sa suppléante Nicole Virapinmodely.

Maurice Gironcel soutient pleinement et totalement la candidature Gilles Leperlier et Nicole Virapinmodely. En tant que secrétaire général du PCR, Maurice Gironcel rappelle que « la candidature de Gilles Leperlier a été faite dans toutes les règles de l'art ». Les militants des sections de Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne

et Saint-André ont choisi unanimement la candidature de Gilles Leperlier, précise-t-il. Le 8 mai 2017, la candidature de Gilles Leperlier a été validée par le Comité central du PCR. « Donc la seule voix du PCR, celle que nous soutenons, c'est la candidature de Gilles Leperlier », poursuit le dirigeant communiste. Maurice Gironcel ajoute au sujet de

la candidature d'une élue de Sainte-Suzanne aux législatives qu'« à aucun moment d'autres candidatures n'ont été proposées, la personne concernée ne s'est jamais manifestée, et s'est abstenue lors du vote du Comité central ».

Le groupe CRC tire les enseignements du rapport d'Amnesty International sur l'état d'urgence

« Manifester est un droit, pas une menace ! : un nouveau rapport vient confirmer nos inquiétudes »

Eliane Assassi, présidente du groupe Communiste, Républicain et Citoyens (CRC) du Sénat réagit au sujet du rapport publié hier par Amnesty International sur les restrictions du droit de manifester dans le cadre de l'état d'urgence. Voici son communiqué diffusé hier

Dans un rapport publié ce jour (hier - NDLR), Amnesty International dénonce les atteintes disproportionnées à nos libertés publiques - en particulier celle de manifester - et la montée des violences policières qui les accompagnent, dans le cadre de l'état d'urgence.

Cinq fois renouvelée depuis les terribles attentats de novembre 2015, la prorogation de l'état d'urgence devrait l'être de nouveau avant la fin de son application au 15 juillet prochain (jusqu'au 1er novembre), comme l'a déjà fait savoir Emmanuel Macron, marchant dans les pas de son prédécesseur, malgré ses propos critiques de campagne. « L'état d'urgence s'est refermé comme un piège sur ceux qui l'ont lancé » condamne Nicolas Krameyer, responsable du pôle libertés d'Amnesty International.

Pourtant l'urgence d'en sortir reste une réalité prégnante comme en at-

teste le rapport de l'organisation non gouvernementale : tous les 3 jours environ, une manifestation est interdite en France sous prétexte de l'état d'urgence, soit 155 manifestations interdites jusque-là, sans compter les 595 interdictions individuelles de manifester ordonnées par les préfetures.

En outre, dans la majorité des cas, ces interdictions l'ont été dans le cadre des manifestations liées à la COP 21 ou contre le projet de loi Travail, particulièrement porteuses de tensions entre les forces de l'ordre et une partie de la population : utilisation de gaz lacrymogènes, de grenades de désencerclement, de matraques et de lanceurs de balle de défense ayant fait de nombreux manifestants blessés. Comme le défenseur des droits en février dernier, nous dénonçons déjà ces dérives policières.

Avec le renouvellement incessant

de l'état d'urgence, un glissement dangereux est effectivement en cours : les stratégies de maintien de l'ordre viennent rogner nos droits fondamentaux dans l'objectif de prévenir des risques potentiels, le plus souvent sans aucune preuve objective et solide que des événements dangereux menacent effectivement la nation.

Les sénatrices et sénateurs du groupe communiste, républicain et citoyen se sont vertement opposés aux différentes prorogations de l'état d'urgence, prévenant de sa pérennisation, dénonçant son inutilité face au terrorisme et ses dangers en matière d'atteinte à nos libertés publiques. Ils continueront à agir en ce sens lors des prochaines discussions en séance publique et saluent d'emblée le travail d'enquête mené par Amnesty International qui alimentera pertinemment les débats à venir.

C'est dans les troncs des vieux mûriers qu'on sculpte les bâtons de pèlerins (en marelle)

(1) Au sommaire des catégories de l'esprit décliné par Tournier dans « Le Miroir des idées », le nomade et le sédentaire, un des filons qui prend racine dans Genèse, court dans l'œuvre de l'écrivain et réémerge ici ou là : « L'histoire des hommes a commencé avec un meurtre fratricide, explique-t-il. L'un des deux frères s'appelait Caïn et cultivait la terre. L'autre s'appelait Abel et élevait des bêtes. Caïn était sédentaire et entourait ses maisons de murs, ses champs de clôtures. Abel et ses enfants poussaient devant eux, dans les prairies sans limites ni propriétaires, d'immenses troupeaux de moutons et de chèvres. Le conflit était inévitable, un conflit qui jalonne sous des formes diverses toute l'histoire humaine.

Car il devait arriver que les troupeaux d'Abel envahissent les cultures de Caïn et les saccagent aveuglément. La colère de Caïn le dressa contre son frère et la dispute se termina par la mort d'Abel. Yahvé en conçut une grande irritation. Il infligea à Caïn la punition la plus douloureuse qui soit pour un jardinier : partir, devenir à son tour un nomade, comme l'était son frère. Caïn partit donc, laissant derrière lui vergers et potagers. Mais il n'alla pas loin. Il s'arrêta bientôt et construisit Hénoch, la première ville de l'Histoire. Ainsi le cultivateur déraciné était devenu architecte et citadin, nouvelle forme de sédentarité. »

(2) « Pierrot ou Les Secrets de la Nuit », publié en 1979. Pierrot boulanger est le sédentaire, il incarne l'espace du stable, l'écrit, la table qu'il oppose à la roulotte d'Arlequin, à la parole colorée qui s'envole. Arlequin est le peintre nomade, l'oralité vagabonde. Le ventre de Pierrot l'emporte sur les jambes d'Arlequin.

(3) Variation géographique, topogra-

phique : catégories de l'arbre et du chemin : « L'un est vertical, l'autre horizontal, écrit Michel Tournier. Mais surtout l'arbre est fixe et symbole de stabilité, le chemin est instrument de circulation. Si on regarde de ce point de vue un paysage, ses coteaux, ses bois... on constate que son harmonie dépend d'un subtil équilibre entre ses masses sédentaires et ses voies de communication. » Tournier ajoute : « Il y a dans les villes deux fonctions, l'une primaire, d'habitation, l'autre secondaire, de circulation. Or on voit aujourd'hui l'habitation partout méprisée et sacrifiée à la circulation, de telle sorte que nos villes, privées d'arbres, de fontaines, de marché, de berges, pour être de plus en plus 'circulables', deviennent de moins en moins habitables.

Tandis que le ruban parfaitement lisse et imperméable de l'asphalte fait glisser l'œil, dérapant le regard, et le projette vers le lointain, vers l'horizon, les arbres et les maisons, sapés dans leurs assises par la route, paraissent vaciller, comme au bord d'un toboggan ».

(4) Autoroute filant dans un paysage fantomatique arraché au vent. La pluie en zigzag sur le pare-brise d'un 40 tonnes défonçant l'air ; tout le trajet, la remorque donne des à-coups par derrière, de sorte que votre siège est animé continuellement d'un mouvement de va-et-vient. C'est comme si elle vous poussait à aller toujours plus loin, vers la mort. En face de « L'Aire du muguet » (nouvelle de 78), un camionneur pour retrouver un amour fugitif a traversé la voie, il a été fauché.

(5) Épicure identifie les tensions inhérentes au nomadisme et à la sédentarité, non à un groupe humain, mais aux âges de la vie : « La félicité n'appartient point au jeune mais au vieillard qui sut vivre bien, écrit le philosophe. Le premier, débordant de vi-

gueur, erre au gré de la fortune. Le vieil homme est comme en un port où il ancre solidement ces biens dont jadis il n'était point sûr » (Sentence 17). À la jeunesse le bateau, au vieillard le port.

(6) 1ère biographie de M. Lespinasse consacré au peintre Charles Angrand. Est reproduite en page 48 « L'Apparition aux bergers », dessin à la mine noire, 94X70, daté de 1894. Aucune 'apparition' dans ce dessin noirci au ¼ qui se trouve au sein de la collection Phillips à Washington et qui porte le titre de « The Annunciation to the Shepherds », l'Annonce aux bergers, un titre que vient confirmer un courrier de l'artiste à son condisciple Charles Frechon, de fin octobre 1893 par lequel Angrand passe en revue les dessins qu'il réalise : « quatre sujets : une Crèche, l'Annonciation aux bergers, les Pèlerins d'Emmaüs, et le Bon Samaritain. »

Pas de « grande frayeur » ici, au rebours de ce que proclame l'Évangile selon saint Luc (2 : 8 à 15), mais du recueillement. Les bergers ne regardent pas le ciel, leur visage est tourné vers le sol, vers cette terre qui les nourrit et les fait vivre.

Deux bergers côte à côte, l'un à genoux, l'autre debout, en posture d'adoration, de prière, reconnaissables à leur bâton. Le noir de la nuit le domine, non une noirceur inquiétante, oppressante, mais un médianoche de début du monde, porteur de promesse, accueillant et mystérieux.

Des myriades d'étoiles ruissellent de la tête inclinée des bergers qui, immobiles, figés, ressemblent à des arbres : ils semblent croître à eux-mêmes et au monde ; ne dit-on pas que les bâtons de pèlerins quand on les plante en sol prennent racine et se transforment en arbres ?

Jean-Baptiste Kiya

In kozman pou la rout

« Poul la pa l'otèr si lo fou i pran ali pou grin mayi. »

Mi souvien, in tan, l'avé zistoir lo fou dann zoinal pou marmaye é nou marmaye nou té i yèm sa. Zordi, sanm pou moin la mode la fine pass in pé amoins ké moin la fine mète in lastik rant litératir marmaye épi moin mèm. Solman la pa pou sa la kantité lo fou la diminyé, sof a dir lo fou épi la foli, sa i égzis pa... Mé nana touzour d'moun i pans zot sé kisoï in souri, kisoï in poisson, kisoï in zépi, aköz pa grin mayi ? Dann dèrnyé ka lo moun fou la pèr kan li oi in poul pars li pans i sava manz ali. Konm li la pèr, lé posib li anvoye lo rosh dsi lo pov volaye la pa fé arien pou mérit son kou d'galé. Zot i koné sak demoun i di ? I paré nana plis bann fou déor ké dan l'azil é ou i pé tonm, san k'ou i atann, dsi in moun koko la bloké. Ou osi, ou lé pou arien, mé pé sfèr ou lé dann danzé kant mèm. Alé ! Mi lèss azot pou zordi é avèk lo bon nouvèl mi sort done azot, mi pans zot va pass in bon zourné. Toutfason, ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Otè

Fér z'afèr avèk kapitalis, sa i fé rant aou in pé dan z'ot famiy. Zot i pans pa ?

*Mi koné pa si zot i rapèl l'èskandal lo san kontaminé la spass dsou in gouvèrnman sosyalis. Mi pans osi zot i ansouvien la maladi la vash fol épi na poin lontan l'èskandal lo médyator. Pou kosa mi rapèl sa zordi ? Pars souvan dé foi bann z'èlu, kisoï sosyalis, kisoï d'ot z'opinyon ankor, i pans zot i doi fé plézir bann kapitalis. Pètète, konmsa, zot i pans zot i fé in sèl famiy avèk banna. Zot i pé mèm gonf z'ot zabo é konm gronouy dann la fab zot i majine toudinkou zot lé pli gro k'in bèf. **

Koméla nana in èskandal dsi kann é sète-la sé gouvèrnman sosyalis l'otèr. Mi rapèl kan mèm, kan la diskite dsi lo bann kota épi lo pri garanti lo moun la négosyé sa koté fransé sé in sosyalis i apèl Le Foll, té i prétran. « la koup la poir an dé ! ». Sa i vé dir, olèrk tienbo la date 2020 pou la finisyon bann kota, gouvèrnman la done son akor pou 2017, si tèlman ké tourman bann plantèr la komans troi z'ané avan. Aprés, mi pans bann z'alman épi d'ot lété kontan avèk li é li té kontan pars banna té kontan avèk li. Zot lété kontan-kontan !

Mé l'afèr lé pankor fini pars bann konpagni konm Téréos, épi bann plantèr, la domann in ralonz trant uit milyon pou anpèsh la filyèr mor. La tourné, la viré, la tourné la viré é moi d'désanm l'érop la done son konsantman é gouvèrnman la sign in dékré moi d'mé. La pass pré Batis ! Moi d'mé té fini. An parmi lo trant uit milyon Téréos la anposh vint-uit l'arzan fé é konm i di : « Sak lé aou lé t'amoin mé sak lé amoin lé pa t'aou ! ». Ala bann plantèr blizé sobate pou gingn in pti graton la dsi-si zot i gingn - pou tash moyin rolèv lo pri la tonn kane, lo mèm dopi karant z'ané.

Téréos lé kontan. Sak la sign lo dékré lé kontan galman, mé anparmi sak la signé normalman, nana plizyèr signatir é i doi an avoir la signatir ministrès l'outremèr (dann tan-la), é ministrès-la sa la pa érika ? Mi pans ké oui. Lé bèl sign in shèk konmsa pou bann kapitalis, é konm k'i diré sa i fé rant aou in pé dan la famiy. In gran promosyon pou ou. Zot i pans pa ?

**In fab i paré La Fontaine la kopyé dsi in pli z'ansien ké li kisoï Esope, kisoï Phèdre ; kisoï Pilpay, kisoï in fon k'i apartien l'imanité i di i sort dann la Mésopotamie. Donk pou sak i vé kopyé dsi La Fontaine, li pé, mé pou trap lo jéni lo boug sa sé in n'ot afèr.*

Justin